https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/decret-n-2012-969-du-20-aout-2012-modifiant-certaines-conditions-techniques-de-fonctionnement-des-structures-alternatives-a-lhospitalisation/
Décret n° 2012-969 du 20 août 2012 modifiant certaines conditions techniques de fonctionnement des structures alternatives à l'hospitalisation
20/08/2012
Ce décret prévoit notamment les modalités de la mutualisation, désormais permise, des plateaux techniques et des personnels avec l'hospitalisation complète. Cette mutualisation tient compte des spécificités du fonctionnement propre des structures alternatives à l'hospitalisation en particulier pour l'anesthésie ou la chirurgie ambulatoires dont l'organisation doit être formalisée et évaluée selon des indicateurs de qualité.